



Rectif. n° 1 du 18-5-42  
- 2 -  
- 3 - du 5-10-42

Paris, le 9 Mars 1942.

Nm  
44  
VI

429 LM 2/32

La présente Instruction Générale a pour objet de porter à la connaissance du personnel les programmes des examens et concours qui donnent accès à certains grades autres que des grades de début.

Ces programmes constituent l'Annexe II (ci-jointe) au Fascicule VI du « Règlement du Personnel de la S.N.C.F. » dont la publication a été annoncée par l'Instruction Générale Série Personnel N° 33 du 16 février 1942.

Les dispositions de cette Annexe se substituent aux dispositions en vigueur concernant le même objet.

Le Directeur Général,  
**R. LE BESNERAIS.**

